Natura 2000

Bulletin d'information n°2 — Octobre 2014



Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin

Site Natura 2000 FR 1100814

Comment se portent les espèces et l'habitat d'intérêt communautaire ?

Le Chabot (Cottus gobio)



Le suivi écologique de 2013 par pêche électrique effectué sur 3 stations sur le Petit Morin, a montré que la population de Chabot est viable et en bon état de conservation sur le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin ».

En effet, de nombreux individus ont été capturés. La diversité de leurs tailles permet de constater que toutes les classes d'âge sont représentées. Les adultes de grandes tailles se sont donc bien reproduits en 2013 et les années précédentes.

La Lamproie de planer (*Lampetra planeri*)



Le suivi écologique de 2013 par pêche électrique effectué sur 3 stations sur le Petit Morin, a permis de constater la présence d'individus de Lamproie de planer mais pas de prouver que leur population est viable et en bon état de conservation sur le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin ».

Les prospections printanières sur le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » ont permis d'avérer la reproduction de la Lamproie de planer en 2013 et en 2014. En effet, le regroupement des adultes en « nids », qui est caractéristique de la reproduction de cette espèce, a été observé entre avril et mai, sur deux secteurs de frayère en 2013 et en 2014.

L'habitat naturel « Rivières à Renoncules flottantes »



Le suivi écologique de cet habitat naturel en 2013 par prospection à pied et en canoë, a permis de le retrouver sur 3 petites stations à la surface du Petit Morin. La composition floristique des herbiers rencontrés, évoque un état dégradé de cet habitat. Cela pourrait être dû à une eutrophisation du milieu, c'est-à-dire, à la présence de matière organique dans l'eau en quantité plus élevée que celle appréciée d'ordinaire par les plantes.

Certains herbiers ne fleurissent pas et sont moins facilement détectables. Ils forment alors des taches vertes au fond de l'eau, formées par les longues tiges et feuilles des renoncules, qui ondulent au grès des courants (photographie à droite).

Il est possible que certains herbiers n'aient pas encore été recensés. Si vous rencontrez cette formation végétale, n'hésitez pas à nous la signaler soit par téléphone au 01.64.39.03.08. soit par email à l'adresse suivante : natura2000.riviere77@orange.fr



Quelles sont les erreurs à éviter pour préserver le Petit Morin ?

Il ne faut pas :



Déverser les résidus de tonte dans les rivières ou à leurs abords.

En se décomposant dans l'eau, l'herbe produit une fermentation qui consomme l'oxygène dissous dans l'eau. La faune aquatique ne peut donc plus respirer. Cela augmente aussi les taux de matière organique et provoque une eutrophisation du milieu.



Créer des protections de berge hétéroclites ou des enrochements qui sont peu favorables à la vie aquatique (non biogène) car les berges ne fournissent plus de nourriture, de caches ou de support de ponte pour les espèces aquatiques ou inféodées à ce milieu.





Aller déposer ses déchets verts dans une déchetterie ou les composter.

Renseignez-vous auprès de votre mairie pour connaître toutes les modalités d'accès à ce service, généralement gratuit pour les particuliers.



Utiliser des techniques de restauration de berge en génie végétal, un Contrat Natura 2000 finance de tels travaux et ceux-ci sont plus favorables à la biodiversité dans les milieux aquatiques.

Rapprochez-vous de vos animateurs Natura 2000 qui vous accompagneront dans vos démarches.



Implanter ou favoriser des espèces invasives / exotiques en bordure du Petit Morin, comme la Renouée du Japon (photo ci-contre), le Bambou, le Buddleia, le Laurier d'ornement, etc. Attention, des précautions sont nécessaires pour ne pas favoriser leur prolifération.



Utiliser des essences locales, sélectionnées parmi celles qui se développent naturellement sur vos parcelles.

Rapprochez-vous de vos animateurs Natura 2000 qui vous accompagneront dans le choix de ces espèces locales.



Tondre les bordures du Petit Morin, trop souvent et trop au ras du sol, car les berges sont moins protégées lors de crues et ne font plus office de corridors écologiques et de zone de refuge pour la faune.



Laisser les espèces locales fleurir les berges, pour attirer des insectes dont les pollinisateurs, qui servent aussi de nourriture à la faune aquatique. Une fauche tardive sera également favorable à la biodiversité.

Contactez vos animateurs Natura 2000 qui vous aideront dans cette gestion différenciée de votre parcelle.

La recherche du Sonneur à ventre jaune se poursuit dans la vallée :



En 2013, la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN), en partenariat avec Seine-et-Marne Environnement, la DRIEE-IDF et le Conseil Régional d'Île-de-France, est partie à la recherche de cet amphibien rare et menacé dans le nord-est de la Seine-et-Marne (voir le Bulletin Natura 2000 de mai 2013).

Malgré les kilomètres parcourus en quête de ce petit crapaud, l'espèce n'a finalement été observée que dans la vallée du Petit Morin. 68 individus ont été identifiés sur quatre communes de la vallée. Depuis 15 ans, jamais autant d'individus n'y avaient été observés.

Ainsi, la vallée du Petit Morin devient le deuxième bastion de l'espèce en Île-de-France après le site du « Bois des réserves, des usages et de Montgé » à Vendrest, classé Natura 2000. En effet, cette vallée présente une mosaïque de prairies pâturées et de boisements alliée à de nombreuses sources, ce qui est particulièrement favorable au Sonneur à ventre jaune.

Cette année encore, la SNPN continue ses actions en faveur de ce petit amphibien avec le soutien de ses partenaires précédemment cités ainsi

que du Conseil Général de Seine-et-Marne et de la fondation Nature et Découverte. De nouvelles prospections sont prévues sur la vallée mais également sur des secteurs plus au sud en Seine-et-Marne ainsi que dans le Val d'Oise afin d'une part de suivre les populations des sites déjà mis en évidence en 2013 mais également de découvrir de nouveaux sites de reproduction de l'espèce.

Si vous avez eu la chance de croiser le Sonneur, n'hésitez pas à faire parvenir l'information à la SNPN par courriel à cette adresse : snpn@wanadoo.fr à l'attention de Marie MELIN ou par téléphone au 01.43.20.15.39.



La mise en place d'abreuvoirs aux abords du Petit Morin

L'abreuvage direct dans le lit du cours d'eau et notamment le piétinement des animaux augmente la turbidité de l'eau participant au colmatage des zones de reproduction des poissons et limitant donc le potentiel de reproduction de ces espèces. Cette dégradation de la qualité de l'eau est aussi accélérée par l'apport de matière organique dû aux excréments des animaux, favorisant ainsi l'eutrophisation. Afin d'améliorer la qualité du cours d'eau et d'éviter les pollutions diffuses, l'installation d'abreuvoirs de type pompe de prairie est une solution alternative efficace.



Qu'est-ce-qu'une pompe de prairie?

La pompe de prairie de type pompe à nez est une pompe mécanique fonctionnant par un système d'aspiration actionné par les animaux. Une crépine installée dans le lit du cours d'eau permet d'alimenter une auge placée sur la berge dans la prairie.

Quel est l'intérêt d'un abreuvement externe au cours d'eau ?

- Limitation de l'érosion des berges par le piétinement des animaux allant s'abreuver, permettant l'installation d'une ripisylve.
- Amélioration de la qualité de l'eau et des zones de reproduction des poissons.
- Absence d'excrément du bétail dans l'eau donc absence d'organismes pathogènes pour les animaux mais aussi pour les espèces piscicoles.
- Risque de maladie réduit pour le bétail car plus de contact direct avec l'eau potentiellement souillée de la rivière (exemple : le piétin pour les bovins).

 Augmentation de la qualité et de la productivité laitière ou de viande grâce à une eau de meilleure qualité.

• Diminution du temps de surveillance des animaux.



L'abreuvoir devra être placé à plus de 2 m des berges afin d'éviter un effondrement du sol. La pompe sera placée de 20 à 30 cm au dessus du niveau du sol pour faciliter son utilisation. Autour de celle-ci une zone de stabilisation du sol pourra être réalisée pour éviter la formation d'une zone boueuse.

Ces abreuvoirs devront être répartis dans la prairie et séparés entre eux d'au maximum 400 mètres le long du cours d'eau. Ils devront aussi être positionnés à proximité d'une zone d'ombrage. Une pompe est prévue pour 10 à 15 animaux de type bovin ou équin.

Une fois l'abreuvoir installé, les bords de rivière devront être clôturés afin d'empêcher les animaux de continuer à s'abreuver au sein de la rivière. Le temps d'adaptation à ce type d'abreuvoir est de l'ordre de 1 à 2 semaines.

Pour plus d'informations : contactez Marlène MOITY, chargée d'études biodiversité à la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne au 01.64.79.30.75.



Pompe de prairie type pompe à nez

Quel coût et quel entretien?

Le coût de la pompe seule est compris entre $300 ext{ } ext{ } ext{et}$ 450 € TTC. Le coût total du matériel et de l'installation est compris entre $350 ext{ } ext{et}$ 700 € TTC.

L'installation de la pompe et de la crépine peut être réalisée par l'agriculteur.

Niveau entretien, il faut vérifier régulièrement le colmatage de la crépine, la valve anti retour mais aussi la membrane créant l'aspiration.

En cas de gelée, pensez à débrancher la pompe pour éviter tout désagrément.

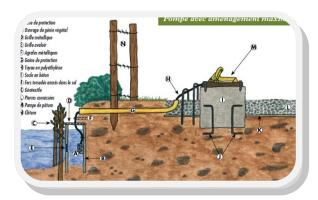


Schéma d'installation d'une pompe de prairie Source : Syndicat Mixte du Bassin de la Rance et du Célé

Une exposition itinérante à disposition!



Une exposition itinérante a été conçue autour du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Ses 6 panneaux déroulants sont facilement transportables afin de pouvoir être prêtés aux écoles, aux mairies et autres collectivités ou exposée lors de manifestations culturelles, sportives, etc. Elle a d'ailleurs déjà été présentée au public, lors de l'Ultra-trail de la Brie des Morin, le 26 Avril 2014 et sera à l'honneur du 29 mars au 12 avril 2015 au Musée de la Seine-et-Marne à Saint-Cyr-sur-Morin.

Cette exposition est disponible à la Communauté de communes de la Brie des Morin. Pour la réserver, adressez-vous à Mme Jessica PERO au 01.64.65.21.51.

Un site Internet dédié à Natura 2000 :

Retrouvez sur ce site Internet toutes les informations dont vous avez besoin :

- Les actualités du site « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin »,
- Le Document d'Objectifs du site Natura 2000,
- Les documents édités précédemment (ancien bulletin d'information, compte-rendu de comité de pilotage, ...),
- Des informations sur les espèces piscicoles et l'habitat naturel,
- Les résultats des suivis écologiques,
- La version numérique de l'exposition itinérante,
- Une galerie d'images.

Son contenu est mis à jour régulièrement alors n'hésitez pas à le consulter !

http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-petit-morin

Les événements en 2014 :

- Des rencontres avec les nouveaux élus de vos communes pour leur expliquer la démarche Natura 2000.
- Une formation sur les évaluations d'incidences Natura 2000 sera dispensée à vos élus pour qu'ils puissent aussi vous informer.
- La contractualisation des parcelles présentes sur le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » est soutenue par un accompagnement de chaque propriétaire souhaitant y participer.

Natura 2000, qui contacter ?



Marlène MOITY

Référente MAEt Chargée d'études Biodiversité Chambre d'Agriculture 77 01.64.79.30.75. marlene.moity@seine-etmarne.chambagri.fr

www.ile-de-france.chambagri.fr/

Pour plus d'informations

Union européenne



Fond FEADER

Réseau Natura 2000



www.natura2000.fr

Présidence du comité de pilotage



Communauté de communes de la Brie des Morin Remi LEMOINE

Services de l'Etat



Vos contacts:

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Île-de-France 10 rue Crillon 75194 PARIS cedex 04 Olivier PATRIMONIO

olivier.patrimonio@developpementdurable.gouv.fr

> Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne 288 rue Georges Clémenceau Z.I. de Vaux-le-Pénil BP 596 77005 MELUN Cedex Roland RODDE

roland.rodde@seine-et-marne.gouv.fr

Edition: FDAAPPMA 77

Elaboration et conception graphique : FDAAPPMA 77 : Clémentine GAND et

Klaire HOUEIX

Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne

Christophe SOTTEAU

SNPN : Marie MELIN

Crédits photographiques :

FDAAPPMA 77

SNPI

Christophe SOTTEAU

Clémentine GAND

Référente Contrat Natura 2000, Charte et Évaluation des incidences Chargée d'études Natura 2000 FDAAPPMA 77 01.64.39.03.08. natura2000.riviere77@orange.fr www.federationpeche.fr/77/

